



Fédération nationale pour l'inclusion  
des personnes en situation de handicap  
sensoriel et DYS en France

Reconnue d'utilité publique

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République Française  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 3 novembre 2021

*Objet : Fracture sociale et enjeu de société. Prise en considération des populations les plus fragiles et des professionnels qui les accompagnent.*

Monsieur Le Président de la République,

Le Conseil d'Administration de la FISAF (fédération nationale spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap sensoriel ou de trouble « Dys »), souhaite vous faire part d'un enjeu de société concernant l'inclusion des personnes en situation de fragilité qui représentent aujourd'hui environ 15% de la société française et pour lesquelles les politiques publiques ne semblent pas prendre la mesure de la situation.

En effet, l'absence dans le PLFSS 2022, de perspectives de reconnaissance et de revalorisation pour les 700 000 professionnels de l'accompagnement et du lien social est perçue par la FISAF, les associations adhérentes et les professionnels du secteur comme une « sous-estimation » voire une ignorance par les pouvoirs publics du rôle essentiel des acteurs sociaux et médico-sociaux en matière de « care », de prévention des risques, d'accompagnement vers l'autonomie et la citoyenneté et d'accès aux droits.

Dès lors, l'absence de transposition des mesures du Ségur à l'ensemble des professionnels de l'accompagnement et notamment du secteur du handicap, a les conséquences suivantes :

- Les responsables associatifs et l'ensemble des professionnels ressentent un profond sentiment d'injustice alors même que durant la crise sanitaire, ils ont toujours, avec efficacité, été aux avant-postes auprès des plus fragiles

Adresse administrative : 12 rue Alfred de Musset - Ambarès - 33565 Carbon-Blanc cedex  
Tél. : 05 57 77 48 30 - [www.fisaf.asso.fr](http://www.fisaf.asso.fr) - Courriel : [contact@fisaf.asso.fr](mailto:contact@fisaf.asso.fr)

Siège social : FISAF/ chez EPSS - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00071 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875

- Les écarts, désormais très importants, de rémunérations, pour un même métier suivant qu'il est exercé dans un service social et médico-social ou dans un service de soins entraînent des départs massifs de professionnels rendant parfois impossible l'ouverture de nouveaux services et conduisant de plus en plus à la fermeture de services existants faute de pouvoir au remplacement des départs. A minima ce sont entre 20 000 et 25 000 emplois qui ne sont pas pourvus dans la branche et ce chiffre augmente chaque jour qui passe. Cette situation sans précédent, aggravée par l'absence de revalorisation de la grande majorité des professionnels, crée un risque de tensions sociales majeures dans le secteur
- Le mouvement inclusif, souhaité par les représentants des personnes handicapées et fragiles, et porté par les associations employeurs, est aujourd'hui, dans un tel contexte, à l'arrêt. La transformation de l'offre, déjà initiée par une grande partie des acteurs du secteur, est mise à mal en raison de cette perte d'attractivité des métiers. Pourtant dispenser un accompagnement de qualité aux personnes vulnérables, leur proposer les services les plus adaptés au quotidien, constitue une des premières missions d'une société solidaire et inclusive.

C'est pour l'ensemble de ces raisons et, fondamentalement, parce qu'il s'agit d'un enjeu de société et de réduction de la fracture sociale, que la FISAF sollicite votre arbitrage pour que les engagements pris dans « l'accord Laforcade » signé par l'Etat et les fédérations du secteur, le 28 mai 2021, soient tenus.

Bien sûr, ce courrier ne peut contenir les développements qu'un tel sujet mériterait. En conséquence je me tiens à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour des échanges plus approfondis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Le Président de la FISAF



Philippe Calmette